

Séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize le 12 avril le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean Pierre HARRIET

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	11	10
		Pour : 10
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART-BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, LARRONDE Irène, MONGABURE Bernadette, OSPITAL Marie Dominique, SAINT-PIERRE Marie Claire, SAPPARART Bertrand

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

20170061

Date de la convocation
05 avril 2016

Etai(en)t excusé(s) :

ALZURI ISABELLE, JAUREGUIBERRY JEAN LOUIS, OLHAGARAYICHEL, ROUX LAURENT

Date d'affichage
15 avril 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 avril 2016

A été nommé(e) **secrétaire de séance :**

et publication du

15 avril 2016

AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean Pierre HARRIET Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 12 avril 2016

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	11 725,77
- un déficit reporté de :	11 725,77
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour être certifié conforme.



Jean Pierre HARRIET

(Handwritten signature)

Séance du 16 décembre 2017

L'an deux mille seize le 12 avril le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean Pierre HARRIET

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

ALZURI ISABELLE, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART-BONNECAZE Carole, JAUREGUIBERRY JEAN LOUIS, LARRALDE Ximun, OSPITAL Marie Dominique, SAINT-PIERRE Marie Claire, SAPPARART Bertrand

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

20170061

Date de la convocation
09 décembre 2017

Etai(en)t excusé(s) :

DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, LARRONDE Irène, MONGABURE Bernadette, OLHAGARAYICHEL, ROUX LAURENT

Date d'affichage
19 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19 décembre 2017 A été nommé(e) **secrétaire de séance** : ALZURI ISABELLE

19 décembre 2017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

et publication du

19 décembre 2017

vote le Compte Administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	11 725,77
	Réalisé :	11 725,77
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	11 725,77
	Réalisé :	11 725,77
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	11 725,77
	Réalisé :	11 725,77
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	11 725,77
	Réalisé :	11 725,77
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à LOUHOSSOA

Le Maire Jean Pierre HARRIET



[Handwritten signature]

Séance du 16 décembre 2017

L'an deux mille seize le 12 avril le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Jean Pierre HARRIET

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	9	9
		Pour : 9
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etalent présents :

ALZURI ISABELLE, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART-BONNECAZE Carole, JAUREGUIBERRY JEAN LOUIS, LARRALDE Ximun, OSPITAL Marie Dominique, SAINT-PIERRE Marie Claire, SAPPARART Bertrand

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

20170061

Date de la convocation
09 décembre 2017

Etai(en)t excusé(s) :

DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, LARRONDE Irène, MONGABURE Bernadette, OLHAGARAYICHEL, ROUX LAURENT

Date d'affichage
19 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 19 décembre 2017 A été nommé(e) **secrétaire de séance** : ALZURI ISABELLE

19 décembre 2017

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

et publication du 19 décembre 2017

expose aux membres que le compte de gestion est établi par à la clôture de l'exercice.

le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2016 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LOUHOSSOA

Le Maire Jean Pierre HARRIET



(Handwritten signature)

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents: 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES - Pour : 9
Contre :
Abstentions :

Date de convocation : 16/12/2017

20170061

Présenté par le Maire ,
A louhossoa, le 16/12/2017
le Maire ,
Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire
A louhossoa, le 16/12/2017

Les membres du Conseil Municipal,



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]
[Handwritten signature]
[Handwritten signature]

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/12/2017, et de la publication le 19/12/2017

A louhossoa, le 19/12/2017